

SÉANCE DU MARDI 9 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay, tenue le mardi 9 octobre à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Mireille Decelles, Jean-Pierre Allard, Steve Bouchard, Pierre Gravel et Michel Chouinard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2018-10-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018
- 3) Adoption du registre des chèques au 30 septembre 2018
- 4) États financiers comparatifs au 30 septembre 2018
- 5) Projet Barrage Parc Georges-Painchaud
- 6) Étude de sécurité du Barrage Parc Georges-Painchaud (X005454) – Mise à jour et proposition de suivi 2019
- 7) Programme RECIM – Proposition de services N. Sigouin Infra-Conseils
- 8) Déclaration commune - Forum des communautés forestières
- 9) RIDR – Budget 2019
- 10) Contrat de collecte des matières résiduelles 2019
- 11) Ville de Rivière-Rouge – Acquisition d'une scène mobile et demande d'aide financière (MAMOT)
- 12) Ville de Rivière-Rouge – Acquisition d'une scène mobile et demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de la Rouge
- 13) Dérogation mineure DM2018-09-01 – 237, Route 117
- 14) Bibliothèque – Équipement informatique
- 15) Correspondance et informations
- 16) Varia
- 17) Période de questions
- 18) Levée de la séance

Adoptée

2018-10-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 septembre 2018 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2018-10-03

3. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Steve Bouchard
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques au 30 septembre 2018 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1800398 à C1800438, et les paiements directs L1800001 à L1800003 totalisant 130 497.15\$ et portant sur la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2018;
- le registre des dépôts salaires, portant les numéros D1800194 à D1800200 (élus), totalisant 3 605.35\$, les numéros D1800190 à D1800193, D1800201 à D1800215 totalisant 11 505.71\$ ainsi que les chèques salaires portant les numéros P1800051 à P1800057 (employés) totalisant 3 324.34\$ et portant sur la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2018.

Adoptée

2018-10-04

4 ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt les états comparatifs au 30 septembre 2018 présentés par le directeur général, Richard Gagnon.

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2018				
REVENUS:	BUDGET 2017	REEL 2017	BUDGET 2018	REEL 2018
Taxes foncières	611 546 \$	620 573 \$	629 621 \$	625 466 \$
Taxes spéciales - Barrage	9 710 \$	9 832 \$	9 210 \$	9 177 \$
Ordures & récupération	85 000 \$	84 410 \$	85 000 \$	83 900 \$
Revenus sources locales	35 050 \$	48 970 \$	35 456 \$	44 539 \$
Transferts inconditionnels	35 270 \$	35 270 \$	35 270 \$	35 270 \$
Transferts conditionnels	116 404 \$	101 982 \$	135 400 \$	168 551 \$
TOTAL	892 980 \$	901 036 \$	929 957 \$	966 902 \$
DÉBOURSÉS				
Administration générale	322 660 \$	287 698 \$	323 205 \$	262 104 \$
Sécurité publique	132 134 \$	69 770 \$	136 152 \$	90 648 \$
Transport routier	244 329 \$	190 415 \$	264 925 \$	270 085 \$
Hygiène du milieu	63 125 \$	59 070 \$	75 715 \$	56 550 \$
Loisirs et culture	80 863 \$	69 096 \$	80 037 \$	69 345 \$
Urbanisme	20 918 \$	19 079 \$	20 713 \$	19 910 \$
Frais de financement	12 000 \$	8 989 \$	10 000 \$	9 752 \$
Immo et affectations			-35 000 \$	
⇒ Infrastructure	12 740 \$	0 \$	50 000 \$	
⇒ Remb. capital	4 210 \$	3 422 \$	4 210 \$	3 424 \$
TOTAL	892 979 \$	707 539 \$	929 957 \$	781 817 \$
RÉMUNÉRATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX 2018				
Mairesse	Rémunération: 9 742,00\$	Dépenses : 4 871,00\$		
Conseillers	Rémunération: 3 247,00\$	Dépenses : 1 623,00\$		
Des montants supplémentaires de 40,00\$ pour toute réunion de 4 heures sont prévus dès qu'un conseiller siège sur mandat afin de représenter la municipalité.				
LISTE DES DÉPENSES DE PLUS DE 10 000\$ (CUMULATIFS)				
Entreprises Sylvain Bélanger				
Niveleuse	9 800,00 \$			
Subvention	30 000,00 \$			
TECQ	12 700,00 \$			52 500,00 \$
José Therrien-Breton				88 000,00 \$
Groupe Ultima Assurance				10 848,00 \$
MRC d'Antoine-Labelle (quote-part)				62 882,00 \$
Sécurité publique (Sûreté du Québec)				68 500,00 \$
Groupe Barbe et Robidoux, arpenteurs				20 408,00 \$
Ville de Rivière-Rouge				
Entente incendie	78 000,00 \$			
Supralocaux	13 200,00 \$			91 200,00 \$

Adoptée

2018-10-05

5. PROJET BARRAGE PARC GEORGES-PAINCHAUD – OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Un Appel d'offres, par l'entremis de SEAO, a été publié. Deux soumissions ont été reçues, et ce, dans les délais impartis.

Constructions Gilles Paquette Ltée	195 619.60\$
	9 780.98\$
	<u>19 513.05\$</u>
	224 913.63\$

Aquapera Industries inc.	248 215.00\$
	12 410.75\$
	<u>24 759.45\$</u>
	285 385.20\$

Il est proposé par le conseiller Pierre Gravel
Appuyé par le conseiller Steve Bouchard
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit, Constructions Gilles Paquette Ltée au montant de 195 619.60\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2018-10-06

6. ÉTUDE DE SÉCURITÉ DU BARRAGE PARC GEORGES-PAINCHAUD (X005454) – MISE À JOUR ET PROPOSITION DE SUIVI 2019

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat de mise à jour pour l'étude de sécurité à N. Sigouin Infra-Conseils au montant de 6 800\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2018-10-07

7. PROGRAMME RECIM – PROPOSITION DE SERVICES N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de services professionnels pour l'accompagnement pour des demandes de subvention dans le cadre du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) à la firme N. Sigouin Infra-Conseils.

Adoptée

2018-10-08

8. DÉCLARATION COMMUNE - FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard appuyé par la conseillère Mireille Decelles :

D'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

De demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

De transmettre cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFG, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Adoptée

2018-10-09

9. RIDR – BUDGET 2019

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter les prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge au montant de 5 146 635.75\$.

Adoptée

2018-10-10

10. CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2019

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat pour la collecte des ordures ménagères, les matières recyclables, les matières compostables et les objets lourds pour un montant total de 53 500\$ (plus les taxes applicables) à Services Sanitaires J.L.R. Cloutier Inc. pour l'année 2019, et ce, selon le contrat de service daté du 14 septembre 2018

De plus, il est résolu de mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général à signer le contrat.

Adoptée

2018-10-11

11. VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – ACQUISITION D'UNE SCÈNE MOBILE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (MAMOT)

CONSIDÉRANT l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nominou, de La Macaza, de L'Ascension et de Lac-Saguay désirent s'unir pour l'obtention d'un tel équipement;

CONSIDÉRANT l'inexistence d'un tel équipement dans la région et les frais reliés à sa location lors d'événements et activités de tout genre;

CONSIDÉRANT les coûts de fabrication, de montage, de maintenance, de démontage et d'entretien d'une scène;

CONSIDÉRANT la mobilité, la facilité d'utilisation et le temps de montage de cet équipement permettant une l'économie de temps en ressources humaines;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'une scène mobile contribuera au développement économique et récréotouristique de la région et augmentera le standard de qualité de nos événements et activités;

CONSIDÉRANT que cet équipement requiert un entretien minimal et que sa durée de vie est estimée à 25 ans;

CONSIDÉRANT que suite à son acquisition, une entente intermunicipale sera mise en place avec les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT qu'une résolution de la Municipalité de Lac-Saguay est requise pour que ce projet puisse être présenté au gestionnaire du programme, le MAMOT;

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay mandate la Ville de Rivière-Rouge d'être responsable du projet d'acquisition d'une scène mobile ayant pour objet la mise en commun d'un équipement sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes et autorise le directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Rivière-Rouge à déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une demande dans le cadre de l'Aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Adoptée

2018-10-12

12. VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – ACQUISITION D’UNE SCÈNE MOBILE ET DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE

- CONSIDÉRANT** l'appel de projets au Fonds d'aide au développement du milieu par la Caisse Desjardins de la Rouge;
- CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nominique, de La Macaza, de L'Ascension et de Lac-Saguay désirent s'unir pour l'obtention d'un tel équipement;
- CONSIDÉRANT** l'inexistence d'un tel équipement dans la région et les frais reliés à sa location lors d'événements et activités de tout genre;
- CONSIDÉRANT** les coûts de fabrication, de montage, de maintenance, de démontage et d'entretien d'une scène;
- CONSIDÉRANT** la mobilité, la facilité d'utilisation et le temps de montage de cet équipement permettant une l'économie de temps en ressources humaines;
- CONSIDÉRANT** que l'acquisition d'une scène mobile contribuera au développement économique et récréotouristique de la région et augmentera le standard de qualité de nos événements et activités;
- CONSIDÉRANT** que cet équipement requiert un entretien minimal et que sa durée de vie est estimée à 25 ans;
- CONSIDÉRANT** que suite à son acquisition, une entente intermunicipale sera mise en place avec les municipalités participantes;
- CONSIDÉRANT** qu'une résolution de la Municipalité de Lac-Saguay est requise pour déposer une demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de la Rouge;

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard appuyé par le conseiller Pierre Gravel et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay mandate la Ville de Rivière-Rouge d'être responsable du projet d'acquisition d'une scène mobile ayant pour objet la mise en commun d'un équipement sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes et autorise le directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Rivière-Rouge à déposer auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge une demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu.

Adoptée

2018-10-13

13. DÉROGATION MINEURE DM2018-09-01 – 237, ROUTE 117

- ATTENDU QUE** D'ores et déjà l'usage du terrain dans la marge arrière est à proximité du chemin Vieille Route 11;
- ATTENDU QUE** pour les fins de l'usage prévu, nécessite l'agrandissement pour un garage d'au moins 1,8288m dans la marge arrière
- ATTENDU QUE** cet agrandissement nécessite une dérogation mineure de moins de 2 mètres

En conséquence il est proposé par le conseiller Steve Bouchard appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité :

D'accepter les recommandations du Comité consultatif en urbanisme et d'accorder la dérogation mineure de 1,5m dans la marge de recul arrière pour le 237, route 117 propriété de 9048-6424 Québec inc.

Adoptée

Un avis sera acheminé au propriétaire à l'effet que lors de l'entretien des chemins d'hiver la municipalité pourra pousser la neige sur la propriété du 237, route 117 et qu'enfin aucun recours ne pourra être engagé contre la municipalité

2018-10-14

14. BIBLIOTHÈQUE – ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT l'état désuet de l'équipement informatique au comptoir de prêt de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la proposition de Réseau Biblio des Laurentides qui inclue l'achat, l'installation et la configuration d'un nouvel équipement;

CONSIDÉRANT que l'évaluation des coûts proposés par Réseau Biblio des Laurentides tient compte dudit achat pour l'année 2019;

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

De mettre à niveau l'équipement informatique au comptoir de prêt de la bibliothèque pour un montant de 1 398\$ (plus les taxes applicables), et ce, pour l'année 2019.

Adoptée

15. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-10-15

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 18h15

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2018-10-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse